

Paris, le 10 janvier 2020

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Le 29 janvier, une proposition de résolution et de recommandation sur « La protection de la liberté de religion ou de croyance sur le lieu de travail » sera mise au vote de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, pendant sa session plénière à Strasbourg.

Cette proposition fait partie d'un effort continu de promotion de « l'accommodement raisonnable » par des députés conservateurs afin de l'imposer aux États membres, bien que ce concept ne soit reconnu par aucun d'entre eux.

Sous le prétexte de combattre la discrimination, l'accommodement raisonnable cherche à privilégier les revendications fondées sur des arguments religieux. Il porte ainsi atteinte à l'égalité de tous les citoyens, pire, il est susceptible de restreindre les droits fondamentaux de chacun. Donner un poids plus important aux arguments fondés sur la religion sert en particulier à justifier des violations des droits sexuels et reproductifs des femmes comme des droits de personnes LGBTI.

Loin de favoriser la protection des mêmes droits humains pour tous, les textes proposés au vote de l'Assemblée sont de nature à mettre en danger les droits de certains des membres les plus vulnérables de la société.

Avec la Fédération Humaniste Européenne, nous pensons qu'il est crucial de s'opposer à cette tentative d'introduire l'« accommodement raisonnable » dans le droit des États membres, et d'exiger la garantie du respect de la non-discrimination et de l'égalité des droits pour tous.

En conséquence, nous vous demandons, en tant que membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de refuser l'adoption de ces propositions de résolution et de recommandation en l'état.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une présentation plus détaillée de nos arguments et de nos propositions d'amendement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, Madame la Députée, l'expression de notre considération distinguée.



Martine CERF
Secrétaire Générale